



**AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES BON 2022-09-01
VENTE DE TRACTEUR FORD 1996**

La ville de Bonaventure demande des soumissions relativement à la vente d'un tracteur Ford 1996.

CONDITIONS ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site Internet de la Ville sous l'onglet *Appels d'offres* à l'adresse villebonaventure.ca à compter du lundi 19 septembre 2022.

Les soumissions complétées devront parvenir à l'hôtel de ville, au plus tard le 28 septembre 2022 à 11h00. Elles doivent inclure toute la documentation, le formulaire et le bordereau de prix prévus à cet effet dans le document d'appels d'offres BON-2022-09-01. L'enveloppe dans laquelle sera envoyée la soumission, doit être opaque, cachetée et identifiée de la façon suivante:

Nom du SOUMISSIONNAIRE Adresse, Ville (Province) Code postal Ville de Bonaventure Amélie Nadeau – Directrice générale adjointe et greffière 127, avenue de Louisbourg Bonaventure (QC) G0C-1E0 SOUMISSION Appel d'offres n ^o : BON-2022-09-01 Titre du dossier: VENTE D'UN TRACTEUR FORD 1996

Les soumissions devront être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions reçues par courrier électronique ne sont pas acceptées. Les soumissions reçues après l'heure de tombée seront retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes. L'ouverture publique des soumissions se fera à compter de 11 h 05, le même jour, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bonaventure, au 151 avenue de Grand-Pré, en présence des personnes concernées.

La ville de Bonaventure ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière, responsable de l'appel d'offres de Bonaventure, à l'adresse courriel suivante : mairie@villebonaventure.ca.

CONDITIONS D'ADMISSION

Outre les citoyens et entrepreneurs ayant un établissement au Québec, sont autorisés à soumissionner, ceux qui ont un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité.

Donné à Bonaventure, ce 19e jour de septembre 2022.

Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière